

Qualité et certification

La certification

Mise en œuvre par la Haute Autorité de Santé (HAS), la certification est un dispositif d'évaluation externe obligatoire pour tout établissement de santé, public ou privé

Effectuée en principe tous les 4 ans, son objectif est d'évaluer et d'améliorer de façon continue la qualité et la sécurité des soins.

Dans le cadre de la Direction Qualité commune avec le Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne sur Mer, le Centre Hospitalier d'Hyères a appréhendé la visite des experts-visiteurs de la HAS, en mars 2019, avec une équipe renforcée.

Chaque citoyen peut consulter et/ou télécharger le compte rendu de certification sur le site Internet de la Haute Autorité de Santé : www.has-sante.fr ou sur le site www.scopesante.fr.

Contact : Direction Qualité, Gestion des Risques et Communication - Tél. 04 83 77 22 24

LE CENTRE HOSPITALIER DE HYERES CERTIFIE EN A

Le Centre Hospitalier de Hyères a été certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) avec le meilleur niveau de certification (niveau A). Cette décision fait suite à la visite de certification qui s'est déroulée du 5 mars au 8 mars 2019 et qui a été menée par quatre experts visiteurs mandatés par la HAS : un directeur hospitalier, un médecin, un cadre de santé et un qualificateur.

Ces experts ont souligné la culture qualité dont font preuve les professionnels de l'établissement et le respect des droits des patients. La qualité du management de la prise en charge des patients dans les secteurs dits à risques a été remarquée : salle de naissance, bloc opératoire, urgences, endoscopie. D'une façon générale, tous les secteurs ont fait l'objet d'une évaluation très satisfaisante.

Ce résultat reflète non seulement la qualité des pratiques de l'établissement mais également l'investissement de l'ensemble des professionnels et leur engagement dans une dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au bénéfice des patients.

Lors de la visite, les thématiques suivantes ont été évaluées :

Management de la qualité et des risques

Gestion du risque infectieux

Droits des patients

Parcours du patient

Dossier patient

Management de la prise en charge médicamenteuse du patient

Prise en charge des urgences et des soins non programmés

Management de la prise en charge du patient au bloc opératoire

Management de la prise en charge du patient en endoscopie

Management de la prise en charge du patient en salle de naissance

Le CHH s'engage à assurer la qualité et la sécurité des soins et à améliorer la prise en charge du patient.

La gestion des risques s'inscrit dans cette démarche d'amélioration continue. C'est une organisation qui a pour mission de déceler, d'évaluer, d'analyser et de corriger les risques susceptibles de causer des dommages aux patients, aux visiteurs ou au personnel.

Comité de Lutte contre les Événements Indésirables Associés aux Soins (CLEIAS)

Constitue un événement indésirable associé aux soins tout incident préjudiciable à un patient hospitalisé survenu lors de la réalisation d'un acte de prévention, d'une investigation ou d'un traitement.

La gestion des risques associés aux soins vise à prévenir l'apparition d'événements indésirables associés aux soins et, en cas de survenue de l'identifier, en analyser les causes, atténuer ou supprimer les effets dommageables pour le patient et mettre en œuvre des mesures permettant d'éviter qu'il ne se reproduise.

Cette organisation vise à :

- mettre en œuvre des actions de formation, de communication auprès des personnels permettant de développer la culture de sécurité au sein de l'établissement
- mettre en place une expertise permettant de gérer et d'analyser ces événements
- établir un bilan annuel des actions mises en œuvre et un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi pour lutter contre ces événements indésirables
- mettre en place un dispositif permettant d'assurer la cohérence de ces actions.

Le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins dispose d'une formation adaptée et a accès aux données et aux informations, notamment les plaintes et réclamations des usagers.

En cas de survenue d'un événement indésirable pouvant conduire à un dommage associé aux soins, une organisation est en place pour assurer l'information et le suivi de tout patient.

[^ HAUT DE LA PAGE](#)